



# MAIRIE DE TOURNES



## COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 21 JUILLET 2017 à 20 H 30

**Présents** : ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, D'INNOCENTE Corinne, FAY Thibault, JOIGNAUX Monique, LESIEUR Jean-Pierre, SAVATTE Olivier.

**Absents ayant donné procuration :**

ANGARD Gil ayant donné pouvoir à CLAUSSE Philippe.  
DEMANTIN Emilie ayant donné pouvoir à CARBONNEAUX Gérard.  
HAPLIK Aline ayant donné pouvoir à D'INNOCENTE Corinne.  
LASSAUX Jean-Loup ayant donné pouvoir à LESIEUR Jean-Pierre.  
PRZYBYLSKI Johann ayant donné pouvoir à JOIGNAUX Monique.

**Absents excusés :**

WEBER Gwénaél.

**Absents non excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Monique JOIGNAUX.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que 9 conseillers sur 15 sont présents, soit la majorité des membres en exercice, et que, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

### **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Monique JOIGNAUX est élue secrétaire de séance au scrutin ordinaire à mains levées.

### **2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2017**

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3 - DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande qu'une question supplémentaire soit portée à l'ordre du jour : décision modificative n°1 au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de deux anciens conseillers municipaux récemment disparus : M. Camille JAUNIAUX, conseiller municipal de 1971 à 1977, et M. José MULLER, 1er adjoint de 1995 à 2008.

## ORDRE DU JOUR

### QUESTIONS BUDGETAIRES

#### 4 - Décision modificative au budget 2017

Délibération n° 52/2017

Décision modificative n°1 au budget primitif 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'annuler la précédente décision modificative N°1 en date du 19 mai 2017 (délibération n° 42/2017) et de la remplacer comme suit :

Budget principal 2017

Section de fonctionnement - recettes

Article 7411 (DGF) : - 20 779 euros.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 9

Votants : 14

Abstentions : 0

Pour : 14

Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### 5 - Globalisation des régies de recettes de la commune de Tournes

Délibération n° 53/2017

Globalisation des régies de recettes de la commune de Tournes.

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

VU la délibération n° 39/2016 donnant délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et notamment son paragraphe 3 donnant pouvoir au Maire de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la proposition du Maire de créer une régie de recettes unique en vue d'encaisser le paiement des locations de salles communales et des droits de place.

**CHARGE** le Maire de procéder à l'abrogation des précédentes régies de recettes ayant le même objet.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 9                      Votants : 14                      Abstentions : 0                      Pour : 14                      Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **6 - Reversement du fonds d'amorçage au Pôle Scolaire de Tournes**

**Délibération n° 54/2017**

**Reversement du fonds d'amorçage au Pôle Scolaire de Tournes.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4.

VU la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

VU les décrets N°2013-77 du 24 janvier 2013 et 2014-457 du 7 mai 2014 portant réforme des rythmes scolaires.

VU le décret n°2013-705 du 2 août 2013 relatif aux modalités de gestion du fonds d'amorçage créé par la loi susmentionnée.

VU la délibération n° 73/2014 en date du 9 décembre 2014 autorisant le reversement du fonds d'amorçage au pôle scolaire de tournes pour l'année 2014.

CONSIDERANT que la délibération n° 73/2014 n'a autorisé le reversement du fonds d'amorçage que pour la seule année 2014.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser le reversement du fonds d'amorçage pour les années ultérieures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré au Pôle Scolaire de Tournes, et ce, au cours des années où perdurera ce mode de financement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 9                      Votants : 14                      Abstentions : 0                      Pour : 14                      Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **URBANISME**

### **7 - Travaux de requalification du lotissement "Le Hameau des Fontaines" : approbation du choix du candidat suite à la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et autorisation de signature**

**Délibération n° 55/2017**

**Travaux de requalification du lotissement " Le Hameau des Fontaines " : approbation du choix du candidat suite à la commission d'Appel d'Offre (CAO) et autorisation de signature.**

VU la délibération du conseil municipal n° 51/2017 en date du 19 mai 2017 relatif à l'approbation de la tranche conditionnelle n°1 des travaux du Hameau des Fontaines.

VU le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28.

ENTENDU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de retenir l'offre la mieux disante après application des critères.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise STP de la VENCE pour un montant de 389 682,45 € H.T., soit 467 618,14 € T.T.C. et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 9                      Votants : 14                      Abstentions : 0                      Pour : 14                      Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

### **8 - Dématérialisation des actes et documents budgétaires de la commune**

**Délibération n° 56/2017**

**Dématérialisation des actes et documents budgétaires de la commune.**

VU la demande présentée par le représentant de l'Etat pour la dématérialisation des actes administratifs et des documents budgétaires.

CONSIDERANT que les documents adressés sous plis à la Préfecture ne sont plus retournés automatiquement à la commune en vue d'inciter les collectivités territoriales à utiliser ce mode de transmission dématérialisée.

CONSIDERANT que la commune s'est rapprochée de son prestataire informatique pour la mise en œuvre de la transmission électronique.

ENTENDU l'avis du Maire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accepter la procédure de télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires au représentant de l'état et de la mettre en œuvre dans les meilleurs délais, en faisant appel à un dispositif d'échanges sécurisés ayant fait l'objet d'une homologation.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le représentant de l'état.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 9

Votants : 14

Abstentions : 0

Pour : 14

Contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Informations données par Monsieur le Maire sur la marche de la commune.**

#### **1.1 - Maison médicale**

Monsieur le Maire rend compte des dernières évolutions de ce dossier. Il rappelle en préambule la décision de principe du Conseil Municipal de faire donation du hangar jouxtant la salle d'activités sportives et culturelles, rue de la gare, et de la partie de terrain portant ce hangar. Il précise que les coûts de démolition du hangar devront être intégrés par le porteur de projet. Il indique également qu'en cas de concrétisation de ce projet de Maison médicale, le Conseil devra se prononcer en temps voulu sur l'opportunité de créer un parking public ayant vocation à recevoir la clientèle de la Maison médicale et les utilisateurs de la salle d'activités sportives et culturelles. Le projet sur la commune de Tournes est en concurrence avec d'autres projets sur des communes appartenant à Ardenne Métropole et que, selon les avis de l'ARS et d'Ardenne Métropole, le dossier de Tournes est le plus avancé.

#### **1.2 - Terrain multisports**

Monsieur le Maire et l'adjoint aux travaux annoncent que les travaux d'implantation du nouveau terrain multisports sont quasiment terminés. Une inauguration aura lieu le 15 octobre 2017. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir au nom qui pourrait être donné à ce terrain.

#### **1.3 - Chemin piétonnier et aménagement de la Pépîne**

Le chemin piétonnier reliant le pôle scolaire à la rue des 7 fontaines est achevé. L'aménagement du lieu-dit " La Pépîne " sera réalisé en 2018. M. Jean-Pierre LESIEUR signale qu'un marquage au sol (marelles,...) est prévu sur le macadam pour rendre le chemin plus attrayant.

#### **1.4 - Réunion du 12 juillet sur l'A304**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu d'une réunion organisée par la région dans la salle des fêtes de Tournes, en présence du président de la Région Grand Est, Philippe RICHERT, du Préfet, des parlementaires, des élus départementaux et des maires concernés par le tracé de l'A304. Monsieur le Maire a indiqué au Président de la Région que la commune tenait ses installations à sa disposition pour organiser l'inauguration de l'autoroute.

#### **1.5 - Jury départemental des villages fleuris**

La commune a reçu la visite du jury départemental des Villages fleuris le 18 juillet. Il a mis en avant les efforts de la commune pour améliorer l'embellissement du village.

## **1.6 - Remerciements à M. Thibault FAY**

Monsieur le Maire a remercié publiquement M. Thibault FAY pour ses nombreuses interventions bénévoles à l'occasion de différents travaux menés sur la commune.

## **1.7 - Label commune sportive**

Suite à l'appel à candidatures lancé par le Comité Régional Olympique, la commune a déposé son dossier pour obtenir le label " Commune sportive". Les lauréats seront désignés à l'occasion de la prochaine foire exposition de Chalons en Champagne, en septembre.

## **1.8 - Rapports de la SOCOTEC et projet AD'AP**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a mandaté la SOCOTEC pour établir le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public en vue d'établir un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP), conformément aux obligations réglementaires. Plusieurs visites se sont déroulées au cours des dernières semaines à l'issue desquelles la SOCOTEC a remis son diagnostic. Le Maire présentera le projet à la Direction Départementale des Territoires le 26 juillet.

## **1.9 - Investissement en réserve foncière**

Monsieur le Maire rappelle que la bonne situation financière de la commune joue en sa défaveur pour l'obtention d'éventuelles subventions. Il souhaite qu'une réflexion soit conduite pour envisager l'acquisition de réserves foncières au centre du village pour réduire les réserves en trésorerie de la commune et permettre la réalisation de futurs projets que la municipalité souhaiterait conduire dans les prochaines années.

# **2 - Informations apportées par les conseillers**

## **2.1 - matériels de la commune**

M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, informe l'assemblée du renouvellement du véhicule utilitaire de la commune et du matériel de reprographie. L'acquisition en propriété a été préférée à la formule location, plus onéreuse. Il informe également le Conseil d'un projet d'édition du plan de la commune et de la zone d'activités Ardenne Emeraude.

## **2.2 - Utilisation des salles communales par l'association " Soleil d'Automne "**

Mme Pascale ANSELMO rend compte des remarques de membres de l'association " Soleil d'Automne" concernant l'usage inconfortable de la salle des associations et relaie leur demande de pouvoir bénéficier d'une autre salle communale.

## **2.3 - Indication de la rue des Tourterelles**

Mme Isabelle BERTRAND signale les difficultés, notamment pour les livreurs, du fait de la mauvaise signalisation de la rue des Tourterelles.

# **3 - Questions du public**

## **3.1 - Taxe d'habitation**

Des explications sont fournies à un administré quant au calcul de sa taxe d'habitation.

## **3.2 - Plaques d'égout de la rue du Moulin**

Sont signalées les nuisances sonores lors du passage des véhicules sur les regards hydrauliques situés sur la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h00.

Fait en Mairie de Tournes  
Le 21 juillet 2017

Le Maire

Gérard CARBONNEAUX